

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc SAUVAGE / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX / Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART / Philippe POUPART / Christophe RINGARD / Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine LUPART, Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian PICARD, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE

**Secrétaire de séance** : LUPART Delphine

### Ouverture de séance à 19H00

Monsieur Le Maire demande en ouverture de séance si les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique). Pour information, les conseillers ont reçu un mail en date du 22 mars 2024 concernant ce futur recrutement.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cet ajout.

### ORDRE DU JOUR :

➤ Délibérations :

- ✓ Portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique)
- ✓ Concernant l'approbation du Compte de gestion 2023
- ✓ Concernant l'approbation du Compte administratif 2023,
- ✓ Concernant l'affectation du résultat 2023
- ✓ Concernant le vote des taux (état 1259)
- ✓ Concernant le vote du budget primitif 2024

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

Ci-joint à ce PV, les délibérations numéros 4 à 9-2024

Affichage le 3 avril 2024



Handwritten signatures of council members, including: Sarot, Sauvage, Luperre, Jacquart, Poupart, Ringard, Delaporte, and R.O. M. DEMONCHY. There are also some illegible signatures and a signature that appears to be 'Delap'.

CANTON ET ARRONDISSEMENT DE  
PERONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du mois de mars**

OBJET

N° 04-2024

**Délibération portant création d'un  
emploi non permanent pour faire  
face à un besoin lié à un  
accroissement temporaire d'activité  
(en application de l'article L.332-  
23-1° du Code général de la fonction  
publique)**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette  
délibération a été affiché en Mairie d'Estrées -  
Mons, le

3 avril 2024

que la convocation a été faite le 22 mars 2024  
que le nombre des membres en exercice est de

Quatorze

Membres présents : 11  
Membres votants : 14  
Pouvoirs : 3

Exécution des articles L5212-1 à L5212-34 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Christian PICARD



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment convoqué,  
s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de  
Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc  
SAUVAGE / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX / Christophe  
SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART / Philippe POUPART /  
Christophe RINGARD / Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT /  
Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine LUPART,  
Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian PICARD, Alexandre  
DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE

**Secrétaire de séance** : Delphine LUPART

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-  
23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire  
face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir des  
travaux de déblayage, rangement et aménagement de différents locaux  
communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil  
municipal ;

**DECIDE A l'unanimité**

Afin d'assurer au mieux la continuité des services et de maintenir un  
niveau de prestation de qualité auprès des collectivités, il est parfois  
nécessaire, notamment en période de surcharge d'activités, de recourir à  
des emplois non permanents pour des tâches ne pouvant être réalisées par  
les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal  
de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la  
durée hebdomadaire de service est à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat  
à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période  
consécutive de 18 mois renouvellement compris.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience  
professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382  
du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 section de  
fonctionnement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christian PICARD

La secrétaire de séance,  
Delphine LUPART



CANTON ET ARRONDISSEMENT DE  
PERONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du mois de mars

OBJET

N° 05-2024

Délibération pour approuver le  
compte de gestion 2023

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette  
délibération a été affiché en Mairie d'Estrées -  
Mons, le

3 avril 2024

que la convocation a été faite le 22 mars 2024  
que le nombre des membres en exercice est de

Quatorze

Membres présents : 11  
Membres votants : 14  
Pouvoirs : 3

Exécution des articles L5212-1 à L5212-34 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Christian PICARD



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment  
convouqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la  
présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc  
SAUVAGE / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX /  
Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART /  
Philippe POUPART / Christophe RINGARD / Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie  
LAURENT / Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine  
LUPART, Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian  
PICARD, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard  
LEPERE

**Secrétaire de séance** : Delphine LUPART

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la  
reddition des comptes du comptable de la DGFIP à l'ordonnateur et  
que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte  
administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice  
clos dressé par le comptable de la DGFIP .

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et  
les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des  
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des  
mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le  
compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des  
états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de  
l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures  
le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023,  
celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement  
ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a  
été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent  
régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :  
le compte de gestion du comptable de la DGFIP pour l'exercice 2023.  
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,  
n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christian PICARD

La secrétaire de séance,  
Delphine LUPART



CANTON ET ARRONDISSEMENT DE  
PERONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du mois de mars

OBJET

N° 06-2024

**Délibération pour approuver le  
compte administratif 2023**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette  
délibération a été affiché en Mairie d'Estrées -  
Mons, le

3 avril 2024

que la convocation a été faite le 22 mars 2024  
que le nombre des membres en exercice est de

Quatorze

Membres présents : 11  
Membres votants : 14  
Pouvoirs : 3

Exécution des articles L5212-1 à L5212-34 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Christian PICARD



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment  
convouqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la  
présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc  
SAUVAGE / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX /  
Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART /  
Philippe POUPART / Christophe RINGARD / Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie  
LAURENT / Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine  
LUPART, Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian  
PICARD, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard  
LEPERE

**Secrétaire de séance** : Delphine LUPART

Sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, le Conseil  
Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 703 423.08 €  
Recettes 1 211 349.10 €  
Excédent de clôture : 507 926.02 €

Investissement

Dépenses 345 392.34 €  
Recettes 249 314.62 €  
Déficit de clôture : 96 077.72 €

Restes à réaliser

Dépenses 22 913.02 €  
Recettes 180 183.69 €

Hors de la présence de Christian Picard, Maire, le Conseil Municipal  
procède au vote du compte administratif 2023 :

12 Pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christian PICARD

La secrétaire de séance,  
Delphine LUPART



CANTON ET ARRONDISSEMENT DE  
PERONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du mois de mars

OBJET

N° 07-2024

**Affectation du résultat de  
fonctionnement 2023**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette  
délibération a été affiché en Mairie d'Estrées -  
Mons, le

3 avril 2024

que la convocation a été faite le 22 mars 2024  
que le nombre des membres en exercice est de

Quatorze

Membres présents : 11  
Membres votants : 14  
Pouvoirs : 3

Exécution des articles L5212-1 à L5212-34 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Christian PICARD



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment  
convouqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la  
présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc  
SAUVAGE /Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX /  
Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART /  
Philippe POUPART / Christophe RINGARD/ Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie  
LAURENT / Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine  
LUPART, Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian  
PICARD, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard  
LEPERE

**Secrétaire de séance** : Delphine LUPART

Sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, le Conseil  
Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2023,  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :  
un excédent de fonctionnement de : 3 191 600.73 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE |                |
|---|----------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice                |                |
| A - Résultat de l'exercice                              | 507 926,02 €   |
| B - Résultats antérieurs reportés                       | 2 683 674,71 € |
| Résultat à affecter                                     |                |
| C = A + B (hors restes à réaliser)                      | 3 191 600,73 € |
| D - Solde d'exécution d'investissement                  |                |
| D - Déficit   | 96 077,72 €    |
| R - Excédent  | 0,00 €         |
| E - Solde des restes à réaliser                         |                |
| Besoin de financement                                   | 0,00 €         |
| Excédent de financement                                 | 0,00 €         |
| Report N - 1 : R-001                                    | 278 855,85 €   |
| F - BESOIN DE FINANCEMENT                               |                |
|   | 0,00 €         |
| AFFECTATION= C  | 3 191 600,73 € |
| G - Affectation en réserve R- 1068 en investissement    | 0,00 €         |
| - Affectation complémentaire en réserve                 | 0,00 €         |
| H - Report en fonctionnement R002                       | 3 191 600,73 € |
| DEFICIT REPORTE D 002                                   | 0,00 €         |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christian PICARD

La secrétaire de séance,  
Delphine LUPART



CANTON ET ARRONDISSEMENT DE  
PERONNE

OBJET

**N° 08-2024**  
**Vote des taux d'imposition pour**  
**l'année 2024**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette  
délibération a été affiché en Mairie d'Estrées -  
Mons, le

3 avril 2024

que la convocation a été faite le 22 mars 2024  
que le nombre des membres en exercice est de

Quatorze

Membres présents : 11  
Membres votants : 14  
Pouvoirs : 3

Exécution des articles L5212-1 à L5212-34 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Christian PICARD



**COMMUNE D'ESTREES-MONS**  
**80200 ESTREES-MONS**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mois de mars**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment  
convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la  
présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc  
SAUVAGE / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX /  
Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART /  
Philippe POUPART / Christophe RINGARD / Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie  
LAURENT / Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine  
LUPART, Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian  
PICARD, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard  
LEPERE

**Secrétaire de séance** : Delphine LUPART

Sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, le Conseil  
Municipal, après avoir examiné l'état 1259 relatif à la fixation des  
taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et après en  
avoir délibéré,

Décide, 13 pour, 1 contre, de retenir les taux suivants pour l'année  
2024 :

Taux de taxe foncière bâtie (TFB) : 34 %  
Taux de taxe foncière non bâties (TFNB) : 17.03 %  
Taxe d'habitation (TH) : 16.43 %

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christian PICARD

La secrétaire de séance,  
Delphine LUPART



CANTON ET ARRONDISSEMENT DE  
 PERONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mois de mars**

OBJET

**N° 09-2024**  
**Vote du budget primitif**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie d'Estrées - Mons, le

3 avril 2024

que la convocation a été faite le 22 mars 2024  
 que le nombre des membres en exercice est de

Quatorze

Membres présents : 11  
 Membres votants : 14  
 Pouvoirs : 3

Exécution des articles L5212-1 à L5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 3 avril 2024

Le Maire,  
 Christian PICARD



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Michel SAROT / Jean-Luc SAUVAGE / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX / Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Mickaël JACQUART / Philippe POUPART / Christophe RINGARD / Philippe DELAPORTE

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Virginie VALLIENNE /

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine LUPART, Virginie VALIENNE donne pouvoir à Christian PICARD, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE

**Secrétaire de séance** : Delphine LUPART

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

|                                  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b>  |
|----------------------------------|-----------------|--|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 4 921 119.83 €  | 1 729 519.10€<br>3 191 600.73 €<br>(report excédent)   |
| <b>Section d'investissement</b>  | 1 291 950 €     | 951 901.20 €<br>182 778.13 €<br>(report solde positif) |
| <b>R.A.R.</b>                    | 22 913.02 €     | 180 183.69 €   |
| <b>TOTAL</b>                     | 6 235 982.85 €  | 6 235 982.85 €   |

Le conseil municipal,  
 Vu le projet de budget primitif 2024

Après en avoir délibéré,  
 à 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme.

Le Maire,  
 Christian PICARD

La secrétaire de séance,  
 Delphine LUPART

